



## Au Conseil communal de Bex

### Rapport de la Commission des Finances

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2022/06

Relatif à la

### Engagement d'un ouvrier au Service des Travaux et d'un ouvrier au Service des forêts

---

Commission composée de :

Mesdames : Laure-Reine Tabac  
Anna Russo (excusée)  
Messieurs : Christoph Roesler  
Christophe Barbezat  
Dario Bucci  
Bernard Pulfer  
Pierre Athanasiadès

Représentants de la Municipalité : Le syndic Alberto Cherubini et le municipal Pierre-Yves Rapaz

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le 13 avril 2022 en salle de municipalité. Monsieur le syndic Alberto Cherubini et le Municipal Pierre-Yves Rapaz étaient présents. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications détaillées qu'ils nous ont fournies.

#### 1. Préambule

Au service des travaux, la densification de la population et l'augmentation du périmètre urbain sont les principaux motifs exprimés du besoin d'augmentation d'équivalent temps plein (ETP) de la dotation du service.

Au service des forêts, en 2020, la réorganisation de l'équipe par une affectation opérationnelle et administrative d'un membre du service a amputé le terrain d'un ouvrier bûcheron.

Enfin les travaux de déneigement supportés par ces deux services nécessitent un aménagement des tournus sur un plus grand nombre d'ouvriers afin de respecter la loi sur le travail quant aux temps de repos et de piquet.

## 2. Rapport

Mr le syndic nous présente la situation du service des forêts, la réorganisation effectuée en 2020 oblige le service à collaborer de manière plus exigeante avec l'équipe des travaux pour permettre un nombre suffisant d'ouvriers, ceci pour des raisons sécuritaires et organisationnelles. La technicité des travaux forestiers ne peut être assurée que par des ouvriers spécialisés. Mr le municipal Rapaz complète ces propos par la mise en évidence du report de charge sur l'équipe travaux du 30% minimal ôté aux forêts par ce poste de gestion/administratif crée. Le besoin de revenir à la « norme » sur le terrain est manifeste.

Mr le municipal Rapaz nous présente les diverses activités supplémentaires qui se sont ajoutées au fil des années au service des travaux.

Ces prestations couvrent le soutien aux sociétés locales par l'affichage des diverses affiches pour les manifestations organisées sur notre commune. La fin de « l'affichage sauvage » demande aussi au service d'assurer celui-ci pour les élections.

La décision d'assumer l'entretien du stand intercommunal de tir, non plus par tournus entre les communes, mais uniquement par le service bellerin, permet de garantir un suivi optimal des zones de fauche par exemple mais est donc annuellement à assumer. La connaissance du terrain maîtrisé par les ouvriers communaux limite les « interprétations des travaux à effectuer » et améliore la gestion du site.

L'ajout de la charge des déchets urbains et des déchets « sauvages » en croissance met en avant ce manque constaté de ressources.

Les questions de gestion pratique sont aussi abordées mais nous laissons la commission ordinaire vous présenter leur rapport.

Ainsi l'augmentation de la charge de travail du service des travaux est discutée

Il ressort de manière constante que le regroupement de l'organisation des services communaux permet d'optimiser les interventions et de prioriser les actions de manière plus pertinente. Néanmoins plusieurs constats ne nous permettent pas d'avoir une vision à moyen terme des besoins futurs et ne démontrent pas à notre sens, une analyse globale des besoins de tous les services. En effet le service des eaux est aussi concerné par le mandat de surveillance du réseau d'eau de la commune de Lavey via la convention revue et signée le 28.01.2022 (Annexe 1). Cela représente 100 à 120h /an pour l'entretien courant, à cela s'ajoute les éventuels prélèvements à faire et les réponses aux dysfonctionnements éventuels soit environ au minima 0,1 ETP. Quant au service technique, Mr le syndic nous l'indique comme d'ores et déjà « un peu court » en termes d'effectif.

Le soutien administratif avec l'engagement d'une assistante RH dès le 1<sup>er</sup> juillet nous semble être l'opportunité de faire un état de lieux plus pointu du besoin général en dotation des services communaux des 5 prochaines années afin d'avoir un avis sur le partage des tâches entre les travaux, les eaux et le service technique.

## 3. Considérations financières

La commission se veut prudente et comprend le problème lié à l'augmentation des mandats répartis sur les services communaux

Pour le service des forêts les travaux de sous-traitance représentent environ 150 000.- CHF.

Une partie devra rester sous-traitée car nécessite des engins spécifiques pour le câblage par exemple, mais c'est un montant d'environ 100 000.-CHF récupéré, qui est estimé si notre service assume ces travaux.

Les enjeux sécuritaires et le nombre minimum d'ouvriers présents simultanément nécessaires pour assurer les travaux nous convainquent de la nécessité sans risque financier de valider l'engagement d'un ouvrier aux forêts.

Pour le service des travaux les 100 000.- CHF représentant environ un ETP nous semble trop hâtif. En terme financier, l'augmentation du point d'impôts via une augmentation des contribuables payeurs est une donnée positive pour imaginer un engagement supplémentaire.

Enfin le benchmarking effectué (Annexes 2.1- 2.2 – 2.3) en 2019 démontrant une sous-dotation de nos équipes va dans le sens de la municipalité.

Nous relevons dans cette analyse que les coûts en personnel restent faibles pour une densité d'espaces verts moyenne. Pour la voirie, il est à relever que les coûts en personnel est l'un des plus faibles pour une densité de réseau routier très supérieure aux autres communes. Enfin pour le personnel administratif, le nombre d'habitants/EPT reste un des plus importants du comparatif laissant penser à un sous-effectif, les derniers engagements de 2020-21 n'étant pas inclus.

Ainsi ce constat fait, un renforcement des équipes semble inévitable mais nous voulons juste être plus « éclairé » par une vision globale des services et ne pas « subir » l'arrivée de préavis d'engagement consécutifs dans les mois qui viennent sans vision partagée.

La commission propose donc de supprimer le point c et propose deux amendements :

- Amendement 1 : supprimer les point c et d des conclusions tels que rédigés
- Amendement 2 : de modifier le point c du préavis par

c) de demander à la municipalité de fournir une analyse des différents services à moyen et long terme (2 à 5 ans) en termes de ressources humaines :

- Quantification des heures supplémentaires de chaque service
- Organisation des tournus pour le déneigement respectant les exigences de la loi sur le travail
- Étayage du besoin déjà pressenti au service technique
- Quantification et répartition des travaux communs imputables à tous les services

Afin d'avoir une réflexion globale permettant l'engagement d'un ouvrier polyvalent en lieu et place argumentés

#### **4. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, c'est à la majorité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis telles qu'amendées, à savoir :

#### **Le Conseil communal de Bex**

**Vu** le préavis n° 2022/06

**Ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

#### **Décide :**

a) d'autoriser la Municipalité à engager un ouvrier supplémentaire au service des forêts.

b) d'autoriser la Municipalité à porter la charge supplémentaire découlant de cet engagement au poste budgétaire salaires et charges sociales du compte 320 « Service des forêts »

c) de demander à la municipalité de fournir une analyse des différents services à moyen et long terme (2 à 5 ans) en termes de ressources humaines :

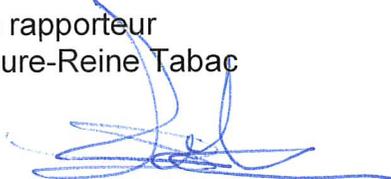
- Quantification des heures supplémentaires de chaque service
- Organisation des tournus pour le déneigement respectant les exigences de la loi sur le travail
- Etayage du besoin déjà pré-senti au service technique
- Quantification et répartition des travaux communs imputables à tous les services

Afin d'avoir une réflexion globale permettant l'engagement d'un ouvrier polyvalent en lieu et place argumentés

Pour la commission des finances

Le rapporteur

Laure-Reine Tabac



Fait à Bex, le 6 mai 2022

## Amendements COFIN sur Préavis 2022-06

- Amendement 1 : supprimer les point c et d des conclusions tels que rédigés
- Amendement 2 : de modifier le point c du préavis par

c) de demander à la municipalité de fournir une analyse des différents services à moyen et long terme (2 à 5 ans) en termes de ressources humaines :

- Quantification des heures supplémentaires de chaque service
- Organisation des tournus pour le déneigement respectant les exigences de la loi sur le travail
- Étayage du besoin déjà pressenti au service technique
- Quantification et répartition des travaux communs imputables à tous les services